

Réponse à la QOSD de M. Jean-Pierre SUEUR
Déclaration d'utilité publique d'une ZAC à Orléans

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Monsieur le Sénateur Jean-Pierre SUEUR,

Je vous demande tout d'abord de bien vouloir excuser M. Frédéric Mitterrand, malheureusement retenu à son Ministère.

La conciliation d'une volonté affirmée de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine et d'une politique ambitieuse d'aménagement du cadre de vie de nos concitoyens n'est pas sans soulever parfois, sur le terrain, des difficultés d'ajustement.

La Haute Assemblée le sait bien, elle qui a joué un rôle décisif dans le débat ouvert, au moment de la discussion de la loi « Grenelle II », lorsque le rôle de l'Architecte des Bâtiments de France a été remis en cause ; en soutenant, au sein de la commission présidée par M. Tuot, l'émergence du compromis qui a permis le maintien d'un rôle actif de l'ABF dans l'examen des projets de construction et d'aménagement, le Sénat a jeté les bases d'une approche renouvelée des situations, afin que la politique du patrimoine portée par le ministère de la Culture et de la Communication sorte renforcée d'un dialogue avec d'autres, comme celle du développement durable par exemple, pour mieux faire apparaître et servir l'intérêt général.

Dans ce dialogue entre des objectifs parfois contradictoires, le Ministre de la culture et de la communication veille au maintien d'un équilibre, pour que

l'arbitrage ne se fasse donc pas toujours au détriment de la sauvegarde du patrimoine : ainsi, sur la question des démolitions, qui est toujours délicate en milieu urbain et à laquelle je vous sais particulièrement attentif, il invite toujours les maîtres d'ouvrage à essayer de les éviter, ou de les limiter au maximum, car ce n'est pas nécessairement en infligeant au bâti ancien des blessures que l'on réparera le mieux celles de la société. Le cadre de vie de demain peut prendre un meilleur essor en s'appuyant sur l'héritage du passé, plutôt qu'en créant un vide qui détruit les repères et bafoue les mémoires.

C'est à l'aune de ces principes qu'il faut juger l'intervention dans l'affaire sur laquelle vous nous interrogez aujourd'hui.

Que s'est-il en effet passé ? le Ministre de la culture et de la communication a été consulté par le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, sur l'engagement d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'une ZAC située au cœur de la ville historique d'Orléans : ses services avaient en effet indiqué que la réalisation de cette ZAC comportait un projet de démolition d'un certain nombre de maisons anciennes situées le long de la Rue des Carmes, ce qui était susceptible de faire échec à la légalité du projet.

Dans ce contexte que fallait-il faire ? Considérer que l'obstacle était de nature à bloquer l'engagement de l'enquête ? Il ne l'a pas pensé, dès lors que cette enquête était seule susceptible de faire apparaître complètement l'intérêt général du projet, de permettre sa maturation et, en fin de course, de prendre un parti définitif, le cas échéant en le modifiant. Dans un dialogue constructif avec M. Serge Grouard, député-maire d'Orléans, un certain nombre de garanties ont été obtenues sur des opérations patrimoniales que la réalisation de la ZAC permettrait de réaliser ; M. le député-maire a bien

voulu s'engager à la réalisation anticipée d'un certain nombre de ces opérations.

Dans ces conditions, le ministère de la Culture et de la Communication devait laisser la procédure d'enquête se dérouler, et **le Ministre a donc donné instruction à M. le préfet de région de l'engager.**

Il va de soi que **cette décision n'emportait aucun préjugement de l'utilité publique du projet de ZAC**, laquelle suppose au demeurant la prise en compte de nombreux critères qui dépassent la compétence du ministère de la Culture et de la Communication, que le Ministre a seul engagé par sa décision ; Il souhaite que si celle-ci est établie au terme de l'enquête, il apparaisse alors que loin de se traduire par un recul, voire un abandon patrimonial, la ZAC des Carmes offrira au riche patrimoine de la ville une occasion nouvelle de mise en valeur.

Je voudrais pour terminer, Monsieur le Sénateur, m'associer à l'hommage implicite que j'ai cru percevoir dans vos propos aux agents du ministère de la Culture et de la Communication qui, dans les directions régionales des affaires culturelles et les services départementaux de l'architecture et du patrimoine, accomplissent avec désintéressement et clairvoyance, un travail difficile, situé à la charnière d'intérêts parfois divergents, comme cette affaire nous le montre.